

N° 3292 du 17 au 30 octobre 2018

# L'inFO militante

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

9 octobre 2018 (Paris)



# Mobilisés

© MARTA NASCIMENTO/REA



**pp. 4-5**



**pp. 11-14**

© F. BLANC



**p. 24**

*L'inFOmilitante*, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*.

Directeur de la publication : Pascal Pavageau – Secrétaire confédéral chargé de la presse : Philippe Pihet – Rédaction en chef : D. Rousset.  
Rédaction : N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, E. Salamero.

## ACTU

- Retraites : système par points, travail sans fin.....4-5
- Assistants maternelles :  
FO appelle à la mobilisation ..... 6
- Sécurité sociale : un projet de loi en trompe l'œil.....7

## C'EST EN NÉGO

- Air France :  
la négociation sur les salaires est relancée..... 8

## DROIT

- Le transfert conventionnel des contrats de travail..... 9

## DOSSIER

- Fonction publique : les raisons de la colère .....11-14

## RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR

- 9 octobre : un avertissement  
lancé au gouvernement .....16-19

## NOS COMBATS, NOS VICTOIRES

- À La Réunion, FO se bat pour préserver le pouvoir  
d'achat des hospitaliers..... 21

## HISTOIRE

- 1914-1918 : l'émergence des femmes dans les usines.....23

## PORTRAIT

- Nadia Jacquot, secrétaire fédérale à la FEETS-FO :  
« Le combat syndical est le seul qui me parle » ..... 24

Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher – Conception de la maquette : V. Pfohl- Ont également contribué à ce numéro : F. Bouget, C. Chiclet, M. Pourcelot, A. Roussennac. Abonnements : V. Rigaut, tél. : 01 40 52 82 33.

Imprimé par RPN, Livry-Gargan – Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 0750-9286 – Dépôt légal octobre 2018.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris. Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr – Site : www.force-ouvriere.fr



## PARCE QUE LE TRAVAIL DESCEND, SE BATTRE POUR UN TRAVAIL DÉCENT POUR TOU(TE)S!

**D**ans son dernier rapport annuel, l'Organisation internationale du travail (OIT) évalue à 1,4 milliard le nombre de travailleurs occupant un emploi vulnérable, auquel devraient s'ajouter 35 millions supplémentaires l'an prochain : aujourd'hui encore, le déficit en matière de travail décent est abyssal.

**Oui, le travail tue! Toutes les 15 secondes dans le monde**, un travailleur meurt d'une maladie ou d'un accident lié à son travail. Peut-on parler de travail décent lorsque les règles de sécurité parfois les plus élémentaires font défaut, notamment sur les chantiers de construction, comme celle des stades de football au Qatar en vue de la prochaine Coupe du monde? Lorsque l'exposition aux pesticides est un fléau sanitaire pour les travailleurs agricoles et les populations, comme actuellement la pollution massive au chlordécone et l'invasion de sargasses dans les Antilles? Assurément, non. La préservation de la santé et de la sécurité au travail restera un vœu pieux aussi longtemps que sera privilégiée la recherche de rentabilité financière ou de compétitivité, la course effrénée au moins-disant social, et que ne seront pas investis les moyens nécessaires pour assurer une prévention véritablement efficace et durable des risques professionnels. Et cela ne peut passer que par la réglementation et le contrôle public.

**Il est indécent de constater qu'en 2018 travailler ne protège pas de la pauvreté.** Dans le monde, 731 millions de travailleurs survivent avec moins de 3 dollars par jour, dont 301 millions en situation d'extrême pauvreté avec moins de 1,90 dollar...

**Estimé à 60% du revenu médian, le seuil de pauvreté en France** – septième puissance économique du monde – ne concerne pas moins de 2 millions de travailleurs, pour lesquels avoir un emploi ne permet même pas de couvrir les dépenses liées aux besoins fondamentaux comme se loger, se nourrir ou se soigner. L'exigence d'un travail décent requiert pourtant que chaque personne en emploi touche une rémunération suffisante pour répondre à ses besoins essentiels et à ceux de sa famille, pour mener une vie digne.

*« Le travail n'est pas une marchandise »*

**Il est tout aussi inconcevable de parler de travail décent** lorsque, sous l'effet des pratiques rétrogrades et délétères de quelques multinationales, des catégories entières de travailleurs se voient exclues de la législation du travail et de la protection sociale, ou lorsque la volonté gouvernementale est d'encourager le tâcheronnage en étendant le micro-travail. C'est aller obstinément à rebours du progrès social que de chercher à se défaire de toutes « contraintes » pour mieux disposer d'une main-d'œuvre corvéable à merci, quitte à rétablir des conditions de travail dignes du 19<sup>e</sup> siècle. Il fut un temps où les « puissants » faisaient venir des esclaves sur leurs lieux de travail; l'esclavage moderne consiste à délocaliser l'activité là où ils peuvent trouver des esclaves, en même temps qu'à généraliser un nivellement des droits par le bas dans l'ensemble des pays jugés trop protecteurs.

La journée mondiale d'action du 7 octobre pour le travail décent permet notamment de prendre conscience du chemin qu'il reste à parcourir. L'exigence de travail décent se rappelle à nous comme la traduction du mandat de justice sociale porté par l'OIT depuis cent ans, et donne tout son sens à l'affirmation selon laquelle « *le travail n'est pas une marchandise* ». Ce combat est de ceux qui font l'engagement de Force Ouvrière et qui trouvent un écho tout particulier à l'heure où les choix politiques se portent sur la destruction de nos acquis et des valeurs qui fondent notre modèle social français.

**On nous vante les vertus de l'assistance et de la charité**, étrangères à notre conception de la solidarité, raison d'être de notre Sécurité sociale collective et élément indispensable à la préservation de la cohésion sociale et de la dignité de chacun. On réfute notre engagement pour l'égalité républicaine en la remplaçant par l'obsession de l'identité et de l'individualité. On cherche à faire de la France un grand marché, une « *startup nation* » faite d'ultralibéralisme, où le social et l'environnemental ne sont qu'une variable d'ajustement. On fait de la précarité la norme sur un marché du travail ubérisé où règnent compétition et chacun pour soi, où la responsabilisation des travailleurs sert de prétexte à une « déprotection » toujours plus grande. Force Ouvrière revendique, aux côtés des syndicats libres et indépendants du monde entier, la création d'emplois de qualité apportant sécurité, sûreté, dignité et émancipation, pour que le travail décent ne soit plus un idéal mais une réalité pour tou(te)s.

Retrouvez chaque mercredi l'éditorial de Pascal Pavageau sur notre site internet  
[www.force-ouvriere.fr/editoriaux-du-secretaire-general-de-fo](http://www.force-ouvriere.fr/editoriaux-du-secretaire-general-de-fo)

# Retraites : système par points, travail sans fin

Le Haut-commissaire à la réforme des retraites a présenté le 10 octobre les grandes lignes du projet gouvernemental lors d'une réunion avec les interlocuteurs sociaux. FO avait invité l'exécutif à « *sortir du bois* », mais de nombreuses inconnues demeurent, dont les futurs retraités pourraient faire les frais.

Après des mois de concertation, et une longue trêve estivale, le Haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, a exposé le 10 octobre aux interlocuteurs sociaux les grands principes du futur système de retraite. Sans grande surprise, il a confirmé les craintes de Force Ouvrière : il s'agira bien d'un système unique universel, par points, qui viendra se substituer aux 42 régimes de base et complémentaires existants.

Il couvrira l'ensemble des salariés, ceux du privé et les fonctionnaires, les travailleurs indépendants, les professions libérales et les agriculteurs. L'âge légal de la retraite sera maintenu à 62 ans, mais des incertitudes demeurent quant à l'âge effectif de départ (*lire l'article-dessous*).

Le système de retraite restera un système par répartition, c'est-à-dire que les actifs continueront de financer, en temps réel, les pensions des actuels re-

traités. Ils cotiseront dans la limite de trois plafonds de la Sécurité sociale, soit 120 000 euros brut de revenus annuels, alors que les salariés du privé affiliés au régime général cotisent actuellement dans la limite d'« *un plafond de la Sécurité sociale* » (3 300 euros brut mensuels), et dans la limite de huit plafonds pour l'Agirc-Arrco.

Les droits à la retraite seront calculés sur les carrières complètes, et non plus sur les vingt-cinq meilleures

années pour les salariés du privé et les six derniers mois pour les fonctionnaires. Pour ces derniers, qui seront les plus impactés par la réforme, l'exécutif prévoit de prendre en compte leurs primes, ainsi que celles des salariés dépendant des régimes spéciaux de retraite, dans le calcul des droits à la retraite.

Le taux de cotisation sera de l'ordre de 28% pour les salariés et les employeurs, dans le privé comme dans le public. Ce qui ne man-

## Des zones d'ombre dangereuses pour les salariés

De nombreuses inconnues demeurent sur le futur système universel de retraite par points, qui fera l'objet d'un projet de loi avant la fin de 2019. FO met en garde sur quelques questions en suspens.

### L'ÂGE LÉGAL DE 62 ANS SERA-T-IL EFFECTIF ?

L'âge légal de la retraite « *restera fixé à 62 ans* », affirme le document d'étape remis aux interlocuteurs sociaux le 10 octobre. Mais le gouvernement pourrait répondre favorablement à une revendication du Medef : mettre en place un « *âge pivot* », c'est-à-dire une limite d'âge à partir de laquelle on instaure une décote sur les pensions. Le but est de retarder les départs à la retraite, selon le système mis

en place à l'instigation du patronat pour les retraites complémentaires (*lire l'encadré page 5*). L'âge de 63 ans a été évoqué. L'hypothèse, en l'état, reste plausible car le gouvernement n'a pas précisé que le départ à l'âge légal de 62 ans serait assorti d'une pension à taux plein.

### QUID DES PENSIONS DE RÉVERSION ?

Après une polémique autour de la place des pensions de réversion dans le futur système unique par points, leur avenir n'est pas clairement tranché. Un document de travail remis aux interlocuteurs sociaux au printemps, dans le cadre de la concertation, avait posé la question de leur maintien dans le futur système. Face au tollé, le gouvernement avait indiqué que les pensions de réversion versées aux veuves et veufs seraient maintenues... pour les retraités actuels. Mais la question des conditions d'attribution et de leur montant dans le futur système n'a pas été clarifiée. FO revendique une harmonisation par le haut (soit 60% du montant de la pension qui était versée au conjoint décédé) d'un dispositif qui concerne plus de 4 millions de personnes, à 90% des femmes. **F. L.**

quera pas de poser question concernant la contribution de l'État-employeur.

Lors de la réunion, qui se tenait au ministère de la Santé, la délégation Force Ouvrière, emmenée par le secrétaire général de FO Pascal Pavageau, accompagné des secrétaires confédéraux Philippe Pihet (Retraites) et Serge Legagno (Protection sociale), a rappelé ses revendications, dont le maintien des régimes existants.

Car pour la confédération FO, « la retraite par points c'est le travail sans fin », et « le régime unique, c'est un modèle inique ». Force Ouvrière voit dans le modèle proposé « individualisation et incertitude permanente », la « casse des régimes existants et donc des statuts selon une logique de "déprotection" », et des « menaces sur les principes de solidarité et d'égalité ».

« Il ne saurait être question de découvrir des éléments non débattus préalablement au moment de la sortie du projet de loi », a aussi rappelé la délégation confédérale. Une nouvelle phase de concertation va s'ouvrir, qui devrait durer jusqu'au mois d'avril ou mai 2019. Elle abordera notamment les délicates questions de la durée de cotisation et des carrières longues. Ce n'est qu'ensuite que sera élaboré un projet de loi, qui devrait être soumis au vote des parlementaires avant la fin 2019, et après les élections européennes de mars 2019. Mais la réforme ne s'appliquera pas immédiatement. L'exécutif annonce une période de transition « très



© MARTA NASCIMENTO/REA

progressive ». Les retraités actuels ne seront pas concernés par le changement, ni « ceux qui seront à moins de cinq ans de l'âge de départ au moment de l'adoption de la loi ».

#### FO DEMANDE DES SIMULATIONS SUR DES CAS CONCRETS

La délégation Force Ouvrière a également réclamé « des simulations sur

des cas concrets ». L'idée : demander au Haut-commissariat de travailler sur des cas de personnes qui ont liquidé leur retraite, pour pouvoir comparer réellement les droits dans le système actuel et dans le futur système. « Car la retraite, c'est du sur-mesure, ce n'est pas du prêt-à-porter », rappelle Philippe Pihet, secrétaire confédéral FO. Alors que le gouvernement vante

un futur système « plus simple et plus juste », d'innombrables questions subsistent. Au premier rang desquelles celle du niveau de retraite qui sera assuré pour les futurs pensionnés. Car le risque, c'est bien que l'État, qui fixera la valeur du point de retraite, décide de la baisser pour réduire les dépenses. Ce qui ouvrirait un boulevard aux assurances privées.

**Françoise Lambert**

## LES PENSIONS COMPLÉMENTAIRES PÉNALISÉES

Les pensions complémentaires des anciens salariés du privé seront revalorisées de 0,6% au 1<sup>er</sup> novembre, soit un point de moins que l'inflation prévue pour 2018 (1,6%). C'est ce qu'ont annoncé les régimes de retraite Agirc-Arrco le 11 octobre. La mesure avait été décidée par le patronat et une partie des syndicats (CFDT, CFTC et CGC), dans un accord de 2015. Un texte que FO avait refusé de parapher. L'accord de 2015 prévoyait la poursuite de la sous-indexation des pensions d'un point par rapport à l'inflation. Il a en outre introduit « un coefficient de solidarité », c'est-à-dire un abattement de 10% sur la pension complémentaire pendant trois ans, et ce, pour tous les salariés remplissant les conditions d'un départ à la retraite à taux plein au régime de base, quel que soit leur âge. Conséquence : les salariés de 62 ans désireux de partir à la retraite ne pourront le faire qu'à 63 ans en 2019, s'ils souhaitent pouvoir bénéficier d'une retraite complète, sans décote.

# Assistantes maternelles : FO appelle à la mobilisation

La pétition mise en ligne fin septembre par le syndicat des assistantes maternelles FO, contre la remise en cause des règles d'indemnisation chômage pour activité réduite dans le cadre de la future réforme de l'Assurance chômage, a déjà reçu près de 43000 signatures. Le syndicat organisera des rassemblements le 17 novembre.

« **S**ans indemnisation pour activité réduite, beaucoup d'assistantes maternelles seraient obligées d'arrêter si cette réforme passe, ça tue le métier », alerte Véronique Delaître, permanente fédérale chargée de la branche des assistants maternels et des salariés du particulier employeur à la fédération FGTA-FO. C'est elle qui a lancé la pétition qui sera remise à la ministre du Travail.

Actuellement les salariés en situation de multi-emploi, à l'instar des assistantes maternelles qui gardent souvent plusieurs enfants, peuvent, lorsqu'ils perdent un contrat de travail, percevoir une allocation chômage (entre 57% et 75% du montant perdu) qui vient compléter leurs revenus. « Ce ne serait plus le cas demain si la nouvelle réforme du chômage était votée, s'insurge-t-elle. Et le même danger menace les autres salariés du particulier employeur. »

Cette réforme avait été annoncée en juillet dernier par le chef de l'État. Dans le document de cadrage transmis le 25 sep-

tembre aux interlocuteurs sociaux en vue d'une éventuelle négociation, l'exécutif estime que « les règles de l'activité conservée peuvent conduire, dans certains cas, les personnes à bénéficier d'un revenu global très proche d'une activité à temps plein en cumulant revenu d'activité et chômage ». Une situation qui « mérite d'être corrigée ». La confédération FO, qui s'oppose à toute remise en cause du dispositif de cumul emploi-allocation chômage, est prête à rentrer en négociation, mais sur des bases fixées entre les interlocuteurs sociaux. On compte près de 330 000 assistantes maternelles en France. Selon une étude de l'Unédic, en 2015, 105 000 d'entre elles travaillaient chaque mois et les deux tiers, en activité réduite, cumulaient salaire et allocation.

## PORTER LE BRASSARD ROUGE DE LA COLÈRE

Dans la profession, le salaire horaire net moyen est de 3,38 euros par enfant accueilli, soit 980 euros par mois. Les assistantes maternelles bénéficient du dispositif d'activité ré-



Véronique Delaître (à droite), permanente à la FGTA-FO, a lancé la pétition des assistantes maternelles pour la défense de leur indemnité pour activité réduite.

duite depuis la convention Unédic de 2014. « Souvent quand un enfant rentre à l'école, ses parents arrêtent le contrat dès juillet et s'il y a un nouvel enfant, il n'arrive qu'en septembre ou en janvier de l'année suivante, précise Véronique Delaître. La suppression de l'aide financière, c'est la banqueroute assurée. »

La permanente fédérale de la FGTA ne décolère pas. « Les interlocuteurs sociaux, dont la FGTA-FO, ont signé l'an dernier un accord-cadre sur la santé au travail dans la branche des salariés du particulier employeur, explique-t-elle. Mais le ministère a exclu les assistantes maternelles au motif qu'elles ne dépendent pas du Code du travail mais de celui de l'action sociale et des familles. C'est inacceptable. Elles veulent

être reconnues comme des salariées à part entière. »

La mobilisation ne fait que commencer. « On ne va pas s'arrêter à la pétition, l'idée est au contraire de créer une émulation », prévient Véronique Delaître. Avec Richard Roze, secrétaire fédéral chargé des emplois de la famille à la FGTA-FO, elle appelle les assistantes maternelles à participer à des rassemblements le samedi 17 novembre. « C'est une première, certaines veulent venir avec des poussettes pour marquer les esprits, se félicite-t-elle. C'est aussi la première fois que j'entends le mot grève dans leur bouche. » Pour montrer leur colère, le syndicat encourage dès à présent les assistantes maternelles à porter un brassard rouge.

**Clarisse Josselin**

FO s'inquiète d'un texte qui déprotège les assurés et leurs familles, et dénonce un rapt de l'argent de la Sécurité sociale par l'État, pour renflouer ses caisses.

**L**e gouvernement se félicite du retour à l'équilibre de la Sécurité sociale en 2019, avec +2,5 milliards d'euros prévus pour le régime général. Un résultat obtenu au prix d'une économie de 1,8 milliard d'euros sur le dos des retraités et des assurés sociaux – dont 1,6 milliard sur les seuls retraités. Les pensions de base et les prestations familiales seront revalorisées de seulement 0,3%, un taux inférieur à l'inflation, prévue à 1,6% cette année. La branche maladie subit, comme chaque année, un tour de vis. Pas moins de 3,8 milliards d'euros d'économies lui sont demandées, avec une mise à contribution de l'hôpital, de la médecine de ville et de l'industrie pharmaceutique. L'Objectif national d'évolution des dépenses d'Assurance maladie (ONDAM) pour 2019 a été fixé à 2,5% au lieu des 2,3% initiaux. Avec une inflation prévue à 2,3%, cela « signifie un relâchement budgétaire de 400 millions d'euros, soit une goutte d'eau dans l'océan des missions supplémentaires imposées », réagit la confédération FO. Les 400 millions en question

## Sécurité sociale : un projet de loi en trompe l'œil



© JC MOSCHETTI/REA

sont censés financer une partie du plan Santé annoncé le 18 septembre 2018. Le PLFSS 2019 intègre en outre le financement de certaines dispositions issues du plan Pauvreté (revalorisation exceptionnelle de 4% du minimum vieillesse ou de l'allocation adulte handicapé...). Il met aussi sur les rails le « reste à charge zéro », le remboursement intégral de certaines lunettes, prothèses dentaires et auditives. La ministre de la Santé Agnès Buzyn a indiqué vouloir « donner la priorité aux plus précaires et aux plus fragiles ». Une orientation qui va à l'encontre des principes fondateurs de la Sécurité sociale, notamment le « secours mutuel » collectif qui veut que chacun contribue selon ses moyens et reçoit selon ses besoins. D'un système qui couvre aujourd'hui tous les travailleurs et leurs familles,

on pourrait ainsi tendre vers un système où l'État prendrait en charge la couverture des plus démunis, au détriment de la couverture de l'ensemble de la population.

### UNE ATTAQUE SANS PRÉCÉDENT

« Les comptes de la Sécurité sociale se rétablissent, offrant une occasion unique d'améliorer les droits des assurés sociaux et les conditions de travail dans les organismes sociaux et dans les établissements médicaux, notamment au sein des hôpitaux et des Ehpad », analyse Serge Legagnoa, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale. « Mais nous assistons à une utilisation du budget de la Sécu pour renflouer les caisses de l'État et celles des entreprises, au travers d'une prétendue politique de l'emploi. »

Le PLFSS 2019 prévoit en effet quantité d'exonérations de cotisations patronales mais aussi salariales. La transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisse de cotisations patronales privera ainsi la Sécu d'au moins 20 milliards d'euros de recettes. L'exonération de cotisations salariales vieillesse sur les heures supplémentaires, dès le 1<sup>er</sup> septembre 2019, ne sera pas compensée. C'est 600 millions d'euros en moins dans les caisses de la Sécu. Pour FO, la garantie de l'avenir financier de la Sécurité sociale passe par la suppression des exonérations de cotisations et par le retour de la cotisation maladie – seule source de financement sûre pour les salariés et leurs familles. La confédération veut aussi lutter contre le travail dissimulé et l'évasion fiscale.

**Françoise Lambert**



L'intersyndicale d'Air France, dont FO, a déjà rencontré à deux reprises le nouveau patron du groupe et deux réunions de négociation sont prévues les 17 et 18 octobre. Les syndicats revendiquent depuis des mois un rattrapage salarial général de 5,1%.

## Air France : la négociation sur les salaires est relancée

Air France avait auparavant annoncé les départs de son directeur général et de son DRH. Un signe d'apaisement, alors que le conflit social a déjà occasionné quinze jours de grève depuis février 2018. C'est Benjamin Smith qui assurera l'intérim du poste de DG d'Air France jusqu'à fin décembre.

firmé « la nécessité de solder très rapidement le conflit en cours ».

D'après un communiqué de l'intersyndicale, la direction a alors proposé de manière « uniquement orale » une hausse de 2% rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (incluant des mesures déjà accordées), une hausse de 2% au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et une réunion dans un an.

Avant de se prononcer, les syndicats ont demandé à la direction de « clarifier ses intentions » en confirmant que cette offre ne constituait pas une avance sur les NAO de 2019, et en écrivant ses propositions. Si depuis rien ne filtre du côté des syndicats, la direction a convié, selon l'AFP, les organisations représentatives à deux réunions de négociation les 17 et 18 octobre.

### NEUF HEURES DE RÉUNION

Les discussions sur les salaires se sont poursuivies le 6 octobre lors d'une réunion qui a duré plus de neuf heures. L'intersyndicale, à laquelle participe FO pour le personnel navigant et les agents au sol, a de nouveau revendiqué une hausse de salaire de 5,1% pour tous les personnels, afin de compenser six ans de gel des salaires. Elle a aussi réaf-

**Clarisse Josselin**

Cinq mois après la démission de l'ancien P-DG, désavoué par un référendum interne sur la question des salaires, le dialogue social est renoué chez Air France. Une première rencontre a eu lieu le 1<sup>er</sup> octobre entre l'intersyndicale et le nouveau directeur général du groupe Air France-KLM, Benjamin Smith, entré en fonctions mi-septembre.

**LE DÉPARTEMENT JURIDIQUE DE LA CONFÉDÉRATION FORCE OUVRIÈRE**

**VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE... FO**

Le département des Affaires juridiques et du droit syndical édite une revue trimestrielle de droit qui permet aux militants de se tenir à jour des dernières évolutions, tant de la loi que de la jurisprudence.

Parce qu'un militant averti en vaut deux, n'hésitez plus : pensez à vous abonner aux « InFoJuridiques ». Cette revue trimestrielle comporte des articles de fond vous permettant de rester au cœur de l'actualité juridique et de mieux l'appréhender !

Elle vous sera utile en entreprise, pour négocier, revendiquer, mais également et si besoin devant les conseils de prud'hommes pour défendre les droits des salariés.

Revue trimestrielle réalisée par le département des Affaires juridiques et du droit syndical.

**BON DE COMMANDE à retourner avec votre règlement à** Confédération Force Ouvrière, département des Affaires juridiques et du droit syndical - 141, avenue du Maine, 75680 Paris Cedex 14 - Tél. : 01 40 52 83 54 - E-mail : [sjuridique@force-ouvriere.fr](mailto:sjuridique@force-ouvriere.fr)

### OFFRE D'ABONNEMENT

- 1 an pour **40 euros** au lieu de 48 euros.
- Tarif réservé aux adhérents de Force Ouvrière : 1 an pour **20 euros**.

Je joins mon règlement par chèque à l'ordre de **Confédération FO (InFoJuridiques)**.

Nom : ..... Prénom : .....

Syndicat : .....

Êtes-vous conseiller prud'hommes?  oui  non

Adresse : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Signature : .....





## Le transfert conventionnel des contrats de travail

Lorsque les conditions d'application de l'article L. 1224-1 du Code du travail ne sont pas réunies, la Cour de cassation admet la validité des conventions prévoyant l'application volontaire des règles sur le transfert d'entreprise.



### CE QUE DIT LA LOI

Selon l'article L. 1224-1 du Code du travail, « *lorsque survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société de l'entreprise, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise* ». En d'autres termes, le nouvel employeur est tenu de reprendre l'ensemble des droits et obligations résultant des contrats de travail des salariés (rémunération, ancienneté, congés payés, éventuellement clause de mobilité...). En revanche, le nouvel employeur n'est pas tenu, à l'égard des salariés dont les contrats de travail subsistent, aux obligations qui incombaient à l'ancien employeur à la date de la modification en cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

La Cour de cassation ayant jugé que la seule perte d'un marché ne constituait pas une modification de la situation juridique de l'employeur, plusieurs accords ont été conclus dans certaines professions pour garantir, sous certaines conditions, le maintien de tout ou partie des contrats en cours en cas de changement de prestataire de services. C'est le cas dans plusieurs branches, comme la manutention ferroviaire, la restauration collective, la propreté, la prévention et la sécurité, les déchets, le transport de fonds, le transport routier de voyageurs, le personnel au sol du secteur aérien...

En cas de transfert conventionnel, le transfert du contrat de travail n'est pas d'ordre public et ne s'impose donc pas au salarié. L'accord exprès de chaque salarié est requis, celui-ci ne pouvant résulter de la seule poursuite du contrat. Le salarié se doit d'être informé du transfert, renseigné sur le fait qu'il s'agit d'une application volontaire de l'article L. 1224-1 du Code du travail qu'il a le droit de refuser. Pour exprimer sa décision, il doit disposer d'un délai de réflexion suffisant. Dans le cas d'un salarié protégé, celui-ci peut refuser son passage au nouveau prestataire, et ce, même si l'inspecteur du travail a autorisé le transfert.

En cas de refus, il reste employé dans l'entreprise d'origine. Si celle-ci souhaite le licencier, c'est à elle que revient le soin de mettre en œuvre la procédure. Le refus ne constituant pas en lui-même un motif de licenciement, l'entreprise sortante devra justifier de difficultés économiques. En cas d'acceptation du transfert par

le salarié, le contrat se poursuit avec le nouvel employeur.

Les effets du maintien volontaire des contrats sont identiques à ceux résultant de l'application obligatoire de l'article L. 1224-1, sauf règles particulières énoncées ci-après.

En cas d'application volontaire de l'article L. 1224-1, les mandats représentatifs ne sont pas maintenus.

Une grande partie des accords de branche imposent à l'entreprise sortante de fournir à l'entreprise entrante les informations concernant le transfert du personnel (liste du personnel affecté au marché repris, copie des contrats de travail...). Pour la Cour de cassation, un manquement de l'entreprise sortante à son obligation de communiquer à l'entreprise entrante les documents prévus par l'accord ne peut empêcher un changement d'employeur qu'à la condition qu'il mette l'entreprise entrante dans l'impossibilité d'organiser la reprise effective du marché. La Cour de cassation a également jugé que le manquement de l'en-

treprise entrante aux diligences que l'accord met à sa charge (par exemple, convocation du salarié à un entretien en vue de la reprise de son contrat) fait obstacle au changement d'employeur. Les Hauts magistrats ajoutent que l'action indemnitaire dont dispose le salarié contre l'entreprise entrante qui a empêché, sans raison légitime, le changement d'employeur n'est pas exclusive de celle qu'il peut aussi exercer contre l'entreprise sortante qui a pris l'initiative de la rupture du contrat (sans préjudice du recours éventuel de ce dernier contre le nouveau titulaire du marché si sa carence a fait obstacle au changement d'employeur).

En cas de transfert des contrats de travail en application d'une convention collective, le nouvel employeur n'est tenu des obligations (notamment des créances salariales) qui incombaient à l'ancien employeur uniquement si les dispositions conventionnelles le prévoient.

**Département des Affaires juridiques**

# Fonction publique : les raisons de la colère



*Le profond malaise des fonctionnaires s'accroît au fil des ans sous l'effet conjugué du désengagement de l'État, de l'abandon ou de la privatisation des missions et des attaques sans précédent contre le statut de la fonction publique, dévoilées dans le rapport CAP 22.*

# Fonction publique : les raisons de la

Les cris d'alarme n'ont toujours pas été entendus semble-t-il par le gouvernement, qui poursuit sa politique de destruction massive d'emplois publics avec la suppression nette de 8396 postes dans le cadre du projet de loi de finances 2019 (PLF), qui n'est que le prélude d'un scénario noir avec la disparition annoncée de 120 000 emplois d'ici à 2022 dont 50 000 dans la seule fonction publique de l'État.

Depuis 2007, les gouvernements successifs ont multiplié les attaques sur les 5,4 millions de fonctionnaires des trois versants de la fonction publique à travers des politiques drastiques de baisse des dépenses publiques. La RGPP (Révision générale des politiques publiques) puis la MAP en 2012 (Modernisation de l'action publique) ont conduit à la suppression de 300 000 postes de fonctionnaires de 2004 à 2017. Le gouvernement Macron fait de la baisse des

dépenses publiques une priorité absolue afin de mettre en œuvre une politique ultralibérale, comparable à celle menée par la dame de fer britannique dans les années 1980.

## UNE ACTION PUBLIQUE SOUS LE SEUL ASPECT FINANCIER

À l'heure où la France, septième puissance mondiale, compte encore 14 % de concitoyens vivant en dessous du seuil

## Aujourd'hui, chaque agent a une épée

Quels agents de la fonction publique d'État et quelles missions seront touchés par les suppressions d'emplois prévues par le budget 2019? Ministres et préfets font actuellement remonter leurs propositions et le gouvernement rendra ses arbitrages à la fin de l'année. De son côté, le CCN de Force Ouvrière affirme que c'est défendre la République.

Combien de postes seront réellement supprimés? Difficile à calculer, d'autant que le projet de loi de finances 2019 préfère mettre en avant les soldes entre les suppressions et les créations plutôt que les chiffres réels de suppressions d'emplois. Dans l'Éducation nationale par exemple, le solde net représente 1813 postes mais la note sera plus lourde : « 2650 suppressions de postes dans le second degré et 400 postes administratifs rayés de la carte dès 2019,

détaille Clément Poulet, secrétaire fédéral à la FNEC-FP-FO. Nous avons un ministre qui veut mettre en place la réforme territoriale et donc accélérer les fusions d'académies. À l'horizon 2020, il n'y aurait plus que treize académies sur les vingt-deux en métropole. » Et qui dit fusion, dit mutualisations de services qui vont de pair avec une mobilité forcée et des suppressions de postes.

L'an dernier, le concours du second degré avait été amputé de 2600 postes. Du coup, l'effectif de certaines classes de lycées peut maintenant s'élever à 37 élèves. Côté administratif, les centres d'information et d'orientation ferment les uns après les autres. Sur la sellette, les agents chargés de prendre les rendez-vous avec les familles afin que les conseillers d'orientation et les psychologues puissent les recevoir.

## DES TRÉSORERIES RURALES FERMÉES

Philippe Grasset, secrétaire général de la Fédération des Finances, poursuit le décompte : 2130 postes supprimés à la Direction générale des finances publiques (DGFIP), 45 à la DGCCRF, 80 à l'Insee et plus de 60 dans l'administration centrale. « Comme disait un collègue, "avant

on avait une crinière de cheval, maintenant on n'a plus que le crin" », s'indigne-t-il. Côté DGFIP, les trésoreries rurales et périurbaines sont les plus menacées puisque l'objectif du gouvernement est de n'en conserver, au mieux, qu'une par intercommunalité. « En moyenne, cela fait trois à quatre trésoreries qui ferment dans chaque département », poursuit Philippe Grasset. Le service public s'éloigne donc des contribuables, qui devront faire plus de route s'ils veulent un rendez-vous aux impôts.

LA CAPCULETTE 2022



# à colère

de pauvreté, faut-il encore affaiblir le service public et mettre en danger la cohésion sociale et celle des territoires? Dénommé « CAP 22 » (Comité d'action publique 2022), un groupe d'experts a été nommé par le Premier ministre dans le but de revoir l'ensemble des missions, des politiques et dépenses publiques.

Ce comité n'a pas été mis en place pour analyser les besoins des usagers ou les missions de service public, mais

pour définir une action publique plus efficiente sous l'angle financier, avec comme engagement principal de réduire de 3 points la part de la dépense publique dans le PIB d'ici à 2022. Ce rapport a été rendu public par voie de presse en juillet 2018.

À l'heure où les politiques parlent constamment de légiférer sur la moralisation de la vie publique et les conflits d'intérêts, est-il judicieux d'avoir recours à des représentants

de grands groupes privés pour l'élaboration des politiques publiques? FO constate que les personnalités ou organismes consultés (Ernst and Young, des directeurs de grands groupes comme Danone, Bouygues, BNP...) ne représentent pas l'intérêt général mais des intérêts privés.

Pour Force Ouvrière, le service public ne peut se résumer à une vision comptable, il doit être préservé des velléités des marchés et les besoins essentiels

## e de Damoclès au-dessus de la tête

Côté ministère de la Transition écologique, ce sont 1 300 postes de perdus. « Là, on arrive vraiment à l'os dans un ministère qui a perdu 40 % de ses effectifs depuis 2007 », remarque Laurent Janvier, secrétaire fédéral chargé de la fonction publique (FEETS-FO). Le gouvernement a annoncé 50 000 postes en moins d'ici à 2022 dans la fonction publique d'État. Soit en moyenne plus de 15 000 postes en moins jusqu'à la fin du quinquennat. « On peut se dire que si notre ministère continue de payer ce tribut-là, c'est son existence même qui est menacée. »

### CASSER LE THERMOMÈTRE

« Politique de gribouille », s'insurge Jean Hedou, secrétaire général de la FEETS-FO, qui mentionne les 500 emplois qui doivent disparaître à Météo France.

Raison invoquée : l'évolution de l'informatique. « Sauf que dans le même temps, on nous dit qu'il y a un dé-

réglément climatique, relève le secrétaire général. Ils vont donc supprimer la capacité de mesurer une météo encore plus fine, qui permet d'avoir des analyses au plus près du terrain et des techniciens sur place. De fait, ils cassent littéralement le thermomètre. » Pour Jean Hedou, la suppression de tous ces emplois est un dogme qui conduira l'État à abandonner de nombreuses missions. L'une des grandes inquiétudes de la FEETS est le sort réservé aux routes nationales. « Aujourd'hui elles sont entretenues par les directions interrégionales des routes. On sait qu'il y a un projet, occulte, de privatisation pour les transférer aux sociétés d'autoroutes », prévient Laurent Janvier. Un projet qui, pour le coup, ne concerne pas que les agents mais tous les citoyens. « Là, on bascule dans un monde où ce n'est plus l'impôt républicain qui permet de financer le service public, mais l'utilisateur en fonction des capacités qu'il a à se payer ou pas le droit d'usage sur une voirie, alerte-t-il. Il faut clairement que l'ensemble de la population soit mis au courant. »

### ÇA RAPPELLE FRANCE TÉLÉCOM

Du côté du ministère de l'Agriculture ce sont 277 postes nets supprimés en 2019, certainement dans le secteur de l'éco-

nomie agricole (BOP 215). « Ce secteur fait office de souffre-douleur pour tout le ministère », indique Stéphane Touzet, secrétaire général du SNTMA-FO et secrétaire général adjoint de la FAGE-FO. Ses agents sont chargés de contrôler les agriculteurs qui touchent des aides de l'Union européenne. « Or, la France a déjà été mise à l'amende par la Commission européenne parce qu'elle n'effectuait pas tous les contrôles prévus. Des amendes qui coûtent beaucoup d'argent, beaucoup plus que les économies réalisées en réduisant les effectifs », déplore Stéphane Touzet.

Avec 1618 postes supprimés, le ministère du Travail fait également partie des plus gros contributeurs, notamment ses opérateurs : Pôle emploi et l'AFPA. Ces derniers devraient perdre 1385 équivalents temps plein (800 postes à Pôle emploi et 550 à l'AFPA).

« Ce qui est prévu, c'est comment on évacue un maximum de fonctionnaires, comment on les remplace par des contractuels pour les évacuer plus facilement derrière », décrit Laurent Janvier. « Cela rappelle France Télécom... Le gouvernement veut faire subir à la fonction publique le même sort. C'est tout ça qui se joue actuellement. »

**Nadia Djabali**



## Fonction publique : les raisons de la colère

doivent être reconnus comme un droit fondamental, inaliénable et opposable.

Transformer la fonction publique avec un recours aux contractuels, développer la mobilité et la rémunération au mérite des fonctionnaires et créer des plans de départs volontaires à la suite de l'abandon de missions ou de suppressions de postes demeure l'objectif central de la nouvelle politique publique de ce gouvernement. Casser le statut, introduire la rémunération individuelle au mérite, externaliser des missions, tout cela s'inscrit dans la même démarche pour respecter les critères de convergence de l'Union européenne et les revendications du Medef.

En recrutant des contractuels (actuellement 970 000 dans la fonction publique) le gouvernement va accentuer la précarité. Le comité CAP 22 propose notamment d'augmenter le recours aux contractuels pour certaines missions afin de mieux piloter la masse salariale et de réduire le nombre de fonctionnaires sous statut. La création d'agences ou d'opérateurs est également au programme pour les missions de contrôle des ministères économiques et financiers (DGFIP, douanes, DGCCRF) et le recouvrement des impôts et taxes, pour ne ci-

ter que quelques exemples de démantèlement des services publics.

Force Ouvrière exige le maintien du statut de la fonction publique et des statuts particuliers, ainsi que la titularisation de tous les contractuels. Pour FO les propositions de CAP 22 n'ont qu'un but : mettre fin au modèle social français en enlevant les financements nécessaires aux services publics pour laisser la part libre aux lois du marché et au nouveau monde du chacun pour soi.

Deuxième grand point d'échauffement avec les fonctionnaires, le gel du point d'indice depuis 2000 et une perte de pouvoir d'achat évaluée à 16% par Force Ouvrière. Selon l'Insee, 40% des fonctionnaires ont déjà subi une baisse de salaire net à la suite du gel du point d'indice et de l'augmentation de la cotisation retraite.

Enfin, la prochaine réforme de la retraite par points va concerner tous les fonctionnaires et le calcul des pensions sur l'ensemble de la carrière au lieu des six derniers mois va fatalement conduire à une baisse généralisée des pensions. De surcroît, l'allongement des carrières prévu par le PPCR et le système de la décote pénaliseront de nombreux agents aux carrières incomplètes.

**Alain Roussennac**

### DÉTRUIRE LES SERVICES PUBLICS, C'EST MENACER LA RÉPUBLIQUE

Réuni les 26 et 27 septembre 2018, le CCN a rappelé dans sa résolution que la défense des services publics républicains et du statut général des fonctionnaires constitue une priorité pour FO.

« Le CCN condamne les attaques, nationales et internationales, contre les services publics quelles que soient leurs formes. [...] Concernant la fonction publique, les politiques de démantèlement des services et des missions, notamment matérialisées par "Action publique 2022", se traduisent par un désengagement de l'État, une territorialisation accrue, voire une privatisation des services. À cela s'ajoute une attaque sans précédent contre le statut général des fonctionnaires par l'individualisation des carrières au détriment des règles collectives de gestion, ainsi que l'accroissement de la précarité par le recrutement de contractuels en lieu et place de recrutement sous statut. »

« Le CCN revendique au contraire des services publics forts, garants de proximité, d'égalité et d'une redistribution des richesses et de la solidarité entre tous, ainsi que le maintien de la gratuité des services existants, voire leur extension, et rejette toute création de vignette pour le réseau routier et la privatisation des routes. Le CCN rappelle également que Force Ouvrière reste mobilisée pour défendre le département, que le gouvernement veut désormais supprimer. Le CCN affirme qu'il n'y a pas de République sans services publics et que défendre le service public c'est défendre la République! »



# AFOC

L'ASSOCIATION DÉFENSE DES CONSOMMATEURS ET DES LOCATAIRES

## ELECTIONS HLM 2018

LOCATAIRES COMME VOUS, ÉLUS PAR VOUS,  
SOUTENUS PAR NOUS !



MAINTIEN DES APL ET APPLICATION DE LA RÉDUCTION DE  
LOYER SOLIDARITÉ (RLS)

VOUS DÉFENDRE  
VOUS REPRÉSENTER

TRANSPARENCE DANS LA FIXATION ET  
LE NIVEAU DES CHARGES LOCATIVES

**VOTEZ AFOC**  
DU 15 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE

RESPECT DES OBLIGATIONS  
D'ACCESSIBILITÉ  
ET D'AMÉNAGEMENT

**LE CHIFFRE****30**

La protection sociale va être saignée de **30 milliards d'euros** en cinq ans, selon la loi de programmation des finances publiques (LPFP) du 22 janvier 2018. Cible : « ce que l'on appelle les administrations de sécurité sociale obligatoire (ASSO), dont le périmètre recouvre les dépenses de Sécurité sociale, de chômage, de retraite complémentaire, les budgets des hôpitaux ou encore Pôle emploi », comme dénoncé par le congrès de Force Ouvrière à Lille en avril 2018.

La Sécu est en première ligne. Dans cette LPFP 2018-2022, il est ainsi écrit : la « modération des dépenses des branches vieillesse et maladie contribuera à l'objectif global de redressement des finances publiques ». Le tout s'imprime au scalpel dans le projet de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS 2019), récemment dévoilé. Affaiblie par la suppression de cotisations, la Sécu va devoir respecter les contraintes du moule : baisse de « 3 points de PIB des dépenses publiques », « de 1 point de PIB des prélèvements obligatoires », et de 5 points de PIB de l'endettement public.

**Michel Pourcelot**

À lire également sur [www.force-ouvriere.fr/8501](http://www.force-ouvriere.fr/8501)

**LE MOT****Cotisation**

Les cotisations sociales ne sont pas des charges, n'en déplaise aux tenants de l'Ancien Nouveau Monde et autres. Employer le mot « charge » à la place de « cotisation » relève clairement d'un choix idéologique. Les cotisations se trouvent à la base même du modèle social français, en opposition par exemple au système existant au Royaume-Uni et au Danemark, où l'impôt finance en grande partie le système de protection sociale.

La bascule du CICE vers un « allègement de charges sociales pérenne », et la montée de la CSG, sanctuarisée dans le projet de loi de finances pour 2019 (PLF 2019) et la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2018, contribuent à diminuer encore plus la part des cotisations dans le financement de la protection sociale, déjà passée de 77% en 1981 à 61,9% actuellement.

**M. P.**

## 9 octobre : un avertissement lancé au gouvernement

Salariés du public et du privé, lycéens, étudiants et retraités ont fait grève et ont manifesté dans toute la France le 9 octobre, pour défendre le modèle social et rappeler leurs revendications.



Carcassonne (11)



Toulouse (31)



Épinal (88)



Paris (75)

Photos Paris: F. BLANC

**M**ardi 9 octobre, la rentrée sociale s'est invitée dans la rue. Avec succès. Salariés des secteurs public et privé, lycéens, étudiants et retraités ont battu le pavé, dans les départements et dans la capitale, lors d'une journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle organisée par FO, la CGT, Solidaires et les organisations de jeunesse UNEF (étudiants), FIDL et UNL (lycéens). Près d'une centaine de cortèges ont

été recensés au total. Des dizaines de milliers de manifestants ont défilé un peu partout en France métropolitaine et dans les DOM-TOM, dans les métropoles telles que Marseille, Lyon, Nantes, Toulouse ou Strasbourg, mais aussi dans des agglomérations de taille plus modeste. À Guéret (Creuse), les militants et sympathisants FO se sont mobilisés en masse, représentant environ la moitié des effectifs présents à la manifestation. À La Réunion, pas moins

de 2500 personnes ont défilé dans les rues de Saint-Pierre.

À Paris, les 50000 manifestants, qui ont défilé entre la gare Montparnasse et la place d'Italie, ont rappelé sur leur banderole de tête leurs revendications, notamment qu'ils étaient « mobilisés pour un libre accès à l'éducation, l'emploi, les services publics, la retraite par répartition ».

Peu avant le départ du cortège, en début d'après-midi, Pascal Pavageau, secrétaire général de FO, s'est félicité d'un



Aurillac (15)



Montluçon (03)





# 9 octobre : un avertissement



Le Puy-en-Velay (43)



Langres (52)



Guéret (23)



Dole (39)



Dijon (21)



Bar-le-Duc (55)



Paris (75)



Saintes (17)

« niveau d'engagement réel », selon les premières remontées des manifestations qui avaient eu lieu le matin en province. Il a appelé le gouvernement à « retrouver le chemin du dialogue et surtout à maintenir le modèle social ». Un modèle attaqué de toutes parts, avec de nombreux projets de réforme en cours ou à venir, comme celle de la fonction publique (CAP 22), celles à l'œuvre dans l'Éducation nationale, la renégociation à haut risque de l'Assurance chômage, la future réforme des retraites (*lire pages 4 et 5*), ou encore le plan Santé qui donne zéro moyens supplémentaires aux établissements de santé.

### MOBILISÉS POUR LA RETRAITE ET LES SERVICES PUBLICS

Les lycéens et les étudiants manifestaient aussi contre la sélection Par-

coursup, qui laisse de nombreux jeunes sans solution d'inscription. Quant aux retraités de l'Union confédérale des retraités FO (UCR-FO), après une mobilisation spécifique avec huit autres organisations de retraités le 3 octobre contre la hausse de la CSG et contre une revalorisation de leurs pensions inférieure à l'inflation, ils étaient aussi largement présents dans les cortèges. Rencontrée dans la manifestation parisienne, Colette Laplanche, secrétaire du syndicat départemental FO de l'Action sociale de l'Essonne, a fus-

# ement lancé au gouvernement



Retrouvez toutes les photos sur le Flickr de FO: <https://www.flickr.com/force-ouvriere>

tigé « le manque de personnel criant » dans son secteur professionnel. Elle dénonce « des conditions de travail absolument déplorables, que ce soit dans les Ehpad ou dans les établissements qui accueillent les enfants handicapés ou les jeunes en difficulté ».

Yasmina Benchiha, secrétaire de la section FO à la Direction régionale interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA), se bat quant à elle en priorité « pour défendre le statut des fonctionnaires et contre les restructurations prévues dans le cadre

de CAP 22 ». « Au ministère de l'Écologie et de la Transition énergétique, nous craignons 40 000 suppressions de postes sur les 50 000 que compte notre ministère, autant dire la fin du ministère », s'inquiète-t-elle.

Vincent Martin, secrétaire de la section FO de l'hôpital Cochin, est mobilisé « pour les conditions de travail » à l'hôpital et « pour les retraites ». « Déjà, à travailler on ne gagne pas beaucoup et ce qu'on nous promet pour la retraite c'est encore moins qu'aujourd'hui, alors si on veut vivre décemment à la

retraite, il faut être dans la rue aujourd'hui », estime-t-il.

Après une première mobilisation interprofessionnelle le 28 juin, les organisations syndicales et de jeunesse ont pris date le 9 octobre en lançant un avertissement au gouvernement. Avec les réformes qui se profilent, notamment sur les retraites, le combat se poursuit. Les organisations syndicales se tiennent prêtes à prendre leurs responsabilités si le gouvernement reste sourd à leurs revendications.

**Françoise Lambert**





FONCTION PUBLIQUE

ÉLECTIONS  
PROFESSIONNELLES 2018

# ÉGALITÉ PRO

L'HEURE N'EST  
PLUS AUX  
BONNES  
INTENTIONS  
MAIS AUX  
RÉPONSES  
CONCRÈTES



POUR L'ÉGALITÉ  
VOTEZ FO  
LE 6 DECEMBRE 2018

POUR LIRE



LE TRACT

FO exige le retrait d'un décret ministériel du 27 septembre, qui prévoit la suppression de l'indexation des primes pour les agents hospitaliers de La Réunion. À la suite de la mobilisation à l'appel des syndicats dont FO, ces mesures ne seront pas appliquées avant janvier 2019.

Dans les territoires d'outre-mer, pour compenser le coût de la vie élevé, les fonctionnaires bénéficient d'une sur-rémunération. Un décret ministériel, paru au *Journal officiel* le 28 septembre, prévoit la suppression, au 1<sup>er</sup> octobre 2018, de l'indexation des primes et indemnités pour les agents hospitaliers de La Réunion. Cet élément de rémunération existe depuis 1975. « Ce décret a été pris sans dialogue social, comme un 49-3, dénonce David Belda,

## À La Réunion, FO se bat pour préserver le pouvoir d'achat des hospitaliers

secrétaire du groupement départemental FO-Santé. Pour les 8 500 agents en poste, c'est entre 150 et 600 euros en moins par mois. »

Pour éviter une perte brutale de pouvoir d'achat, le décret instaure une indemnité compensatrice dégressive. « Elle s'éteindra au fur et à mesure de la progression de carrière des agents, poursuit David Belda. Chaque hausse de revenus viendra diminuer d'autant l'indemnité. Concrètement, les revenus vont être bloqués sur quatre à huit ans. » Il redoute aussi une perte d'attractivité des métiers.

### LE CONSEIL D'ÉTAT SAISI

À la suite de la forte mobilisation des personnels du centre hospitalier universitaire (CHU) à l'appel des



Rassemblement des hospitaliers FO devant le CHU site Nord à Saint-Denis de La Réunion, le 3 octobre 2018, pour la défense de leur pouvoir d'achat.

syndicats, les directeurs des établissements publics de santé ont accepté, le 3 octobre, de repousser à janvier 2019 l'application du décret. D'autant qu'un dispositif doit encore être trouvé pour les contractuels, oubliés par le décret. L'appel à la grève illimitée lancé en mai dernier par les syndicats demeure,

mais les actions sont suspendues.

FO appellera prochainement à un grand rassemblement citoyen pour défendre la santé et exiger le retrait du décret. « Nous avons également demandé son retrait auprès du Conseil d'État », ajoute David Belda.

**Clarisse Josselin**

## Victoire chez les Maîtres laitiers du Cotentin

Les salariés des trois sites de **Maîtres laitiers du Cotentin**, coopérative agricole normande, se sont massivement mis en grève les 10 et 11 octobre, à l'appel de FO et de la CFDT, une première depuis dix-sept ans. La production était arrêtée à 95%. Ils ont obtenu la mise à l'écart de la directrice technique, « qui créait un climat de terreur dans l'entreprise », selon Grégory Pillon, délégué FO. Le salaire sera augmenté de 50 euros brut pour le collègue ouvriers, soit « une hausse de 3,33% pour un salaire de 1 500 euros », se félicite le délégué FO. À l'issue des NAO en juillet, la direction avait unilatéralement accordé une hausse de 1,2%, soit 20 euros brut. Un jour de grève sera aussi payé. **C. J.**

## Disney : grève gagnante des salariés du nettoyage

En grève les 1<sup>er</sup> et 2 octobre à l'appel du syndicat FO des salariés de la propreté d'Île-de-France, les salariés chargés du nettoyage des hôtels Newport Bay Club et New York de Disneyland Paris ont été entendus. Employés par l'entreprise Onet, ils revendiquaient « le respect de leur dignité, la fin des brimades, des augmentations de salaire et des garanties sur l'emploi ». Dans l'accord trouvé avec la direction, ils obtiennent notamment une hausse de salaire par la reconnaissance de leur qualification. Les 70 salariés de l'hôtel New York, qui va fermer 18 mois pour travaux, ont aussi la garantie de rester sur des sites du même périmètre et d'être repris dans l'établissement à sa réouverture. **C. J.**

# 1914-1918 : l'émergence des femmes dans les usines

Avec la Grande Guerre tous les hommes valides sont au front.

La France manque cruellement de bras.

Ce sont les femmes qui vont diriger les travaux des champs, mais, fait nouveau, elles vont massivement investir les ateliers et les usines, en particulier dans l'armement. C'est la naissance des « munitionnettes ».

**E**n 1914, la France compte 41 millions d'habitants dont 20 millions de femmes. Le pays reste essentiellement rural avec 9 millions de paysans contre 5 millions d'ouvriers. Huit millions de femmes travaillent, essentiellement dans les champs, mais aussi dans le textile, le commerce et comme domestiques. Le 1<sup>er</sup> août, la mobilisation est déclarée. Trois millions d'hommes montent au front. Le 3 la guerre commence. Un mois plus tard les Allemands sont à 40 kilomètres de Paris. Il faut faire vite. Les moissons sont rentrées, mais les vendanges débutent et les usines manquent de bras. D'autant qu'entre 1914 et 1918, 8,4 millions d'hommes iront se battre.

En 1914 il n'y avait que 5% de femmes dans la métallurgie. Elles seront 25% en 1918. Ainsi chez Renault Billancourt, elles passent de 4% à 32%. Les plus jeunes et les plus modestes entrent massivement dans les usines d'armement qui ouvrent des crèches



Femmes françaises participant à la fabrication d'obus de gros calibre pour le front en 1917.

et des salles d'allaitement. Il s'agit d'un travail répétitif, épuisant, qui ne demande pas de qualification. Pire encore, l'effort de guerre remet en cause les droits sociaux : allongement du temps de travail, travail de nuit, augmentation des cadences, inégalités accrues des salaires entre les hommes et les femmes. Mais en plus, ces ouvrières restent des mères. Il faut

nourrir la famille alors qu'il manque de tout sur les marchés, les victuailles étant réquisitionnées pour le front. Le journal féministe *La Voix des femmes* fait état de ce durcissement des conditions de travail, comme par exemple le retour des femmes dans les mines pour pousser les wagonnets, mais aussi de leurs révoltes.

En 1915 on ne compte que 9500 grévistes, en 1917 : 650000, majoritairement des femmes. Le 26 juin 1917, le député Ajam écrit dans *La Dépêche de Toulouse* : « [...] Il convient de reconnaître que ce qu'on a appelé le féminisme fait des progrès indéniables [...] »

**Christophe Chiclet**

## LA GRÈVE DE L'ARSENAL DE TARBES

Le 22 février 1918 à 17h, les ouvrières occupent la sixième division de l'arsenal de Tarbes, réclamant une augmentation de salaire d'un franc par jour, cherchant à débaucher d'autres femmes avec un certain succès. Elles décident alors de sortir dans la rue pour attendre l'arrivée de l'équipe de nuit. Ces dernières se joignent à la grève et plus de 200 munitionnettes parcourent l'arsenal en chantant l'Internationale et la Marseillaise. Le directeur, un vieux colonel, vient pour les calmer et les invite à reprendre le travail en attendant la réponse du ministre à qui il vient de demander par télégramme l'autorisation de cette augmentation. Elles refusent de rentrer chez elles pour la nuit, à Bagnères-de-Bigorre et Lourdes. Durant toute cette nuit-là elles danseront des sarabandes, criant : « *Nos poilus, rendez-nous nos poilus!* » ; « *À bas la guerre, nous voulons la paix!* ». Elles obtiendront satisfaction, mais aucun homme n'a participé à cette grève.

# « *Le combat syndical est le seul qui me parle* »

Nadia Jacquot, 55 ans, est secrétaire fédérale chargée du secteur de la propreté et des services au sein de la fédération FEETS-FO. Ingénieure des travaux publics de l'État, elle a choisi de se battre pour offrir autonomie et dignité aux salariés du nettoyage.



© F. BLANC

Nadia Jacquot, secrétaire fédérale chargée du secteur de la propreté et des services à la FEETS-FO.

« **A**vec FO, c'est une histoire d'amour, et j'espère qu'elle va durer le plus longtemps possible », lance Nadia Jacquot dans un éclat de rire. Née au Maroc, elle est arrivée en France à 18 ans, pour poursuivre ses études. Après trois ans au ministère de l'Environnement comme technicienne, elle intègre une école d'ingénieur, « la même que Pascal Pavageau », précise-t-elle. Déjà mère de trois enfants, c'est enceinte du quatrième qu'elle passe sa soutenance de fin d'études.

Dès sa première année d'école, elle adhère au Snitpect-FO, un syndicat proche du bureau des élèves. De retour au ministère, où elle occupe plusieurs postes d'ingénieur, elle poursuit son combat syndical avec FO. « *Le combat syndical est le seul qui me parle, notre combat est noble, poursuit Nadia Jacquot. J'estime que la séparation avec la politique et le religieux est primordiale. Et à FO, c'est la base qui décide.* »

Son dernier poste est aux Voies navigables de France, où elle devient déléguée syndicale centrale. Au printemps 2015, Jean Hédou, secrétaire général de la Fédération FO de

l'Équipement, de l'Environnement, des Transports et des Services FEETS-FO, lui propose de devenir permanente. « *Mon fils venait d'avoir un très grave accident de voiture, raconte-t-elle. J'ai eu envie de m'engager totalement. J'ai accepté, mais à condition de m'occuper de la section de la propreté et des services, un secteur qui avait du sens pour moi.* »

## UNE PREMIÈRE VICTOIRE CONTRE LE PRESTATAIRE 2THELOO

Dans ces métiers, 90% des salariés sont des femmes. Certaines ne savent ni lire ni écrire. Nadia s'engage dans la lutte contre l'illettrisme. « *On n'imagine pas qu'une telle précarité existe, poursuit-elle. Ça pose problème aussi bien au travail, par exemple pour doser des produits d'entretien, que dans la vie quotidienne. La mission du syndicat est d'être un relais, de leur dire que des formations existent. Le travail et la formation, c'est aussi un accès aux droits, à la dignité et à un monde meilleur. Je me suis toujours battue pour ma liberté, que j'ai payée très cher en quittant mon pays. Je veux leur offrir cette liberté.* »

Si elle aime faire sortir de l'ombre les salariés du nettoyage, elle-même fuit les projecteurs. Domiciliée à Lyon, elle est sans cesse sur le terrain. « *C'est ce qui me plaît et le contact direct, il n'y a que ça qui marche* », ajoute-t-elle, les yeux pétillants. Dans la propreté, FO a progressé de 15% à 21%.

Dans ce secteur où les salariés restent sur un même chantier et voient les prestataires se succéder, elle appelle les unions départementales à créer un syndicat de la propreté plutôt que des syndicats d'entreprise.

Elle se félicite d'une victoire en août 2018 aux prud'hommes de Paris contre le prestataire de toilettes publiques 2Theloo, qui refusait de reprendre les salariés de la gare Saint-Lazare, prétextant un changement d'activité pour contourner la convention du nettoyage. Le combat se poursuit pour les dames-pipi de la capitale. « *On est gouvernés par un monde marchand, il y a une perte d'humanité, je trouve ça terrible, poursuit-elle. C'est ensemble et collectivement qu'on est plus forts. Je veux changer le monde pour nos enfants, et la France, pays des droits de l'Homme, doit donner l'exemple.* »

**Clarisse Josselin**